Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20231116-DEL202310012-DE

Conseil communautaire
Séance du 16 novembre 2023

Délibération

N° 12

Jeu concours "Montre-moi le printemps" organisé dans le cadre de la semaine petite enfance - Bons d'achat à La Buissonière

Dans le cadre de la semaine de la petite enfance, qui aura lieu du 16 au 23 mars 2024, le Relais Petite Enfance souhaite organiser un jeu concours intitulé « Montre-moi le printemps » réservé aux assistant(e)s maternel(le)s et aux gardes à domicile travaillant sur l'une des 19 communes du territoire.

Chaque participant pourra faire réaliser aux enfants qu'il accueille une création (dessin, une peinture, un collage, un mobile, un modelage…) sur le thème du printemps. Dans un souci écologique, il est demandé que cette création soit réalisée à partir d'éléments déjà en leur possession.

Le participant devra venir déposer la création au Relais Petite Enfance le 18, 19, 21 ou 22 mars.

Chaque participant se verra remettre, lors d'un moment de convivialité organisé au RPE, un bon d'achat de 20 € utilisable à la librairie la Buissonnière d'Yvetot.

L'intérêt de ce projet est d'amener les professionnels de l'accueil individuel à se déplacer dans les locaux du RPE afin de les découvrir pour ceux qui n'y vont pas et de rencontrer la puéricultrice et les éducatrices de jeunes enfants.

Le RPE pourra ainsi communiquer sur son rôle et ses missions auprès des assistants maternels et des gardes à domicile. L'objectif est également de proposer au public accueilli de s'investir dans la salle d'éveil pour ceux qui participent aux ateliers et de la faire découvrir de manière participative à ceux qui ne la connaissent pas.

La participation d'Yvetot Normandie à l'achat d'un album permet de rappeler l'importance et la place du livre dans le quotidien et l'éveil de l'enfant en lien avec le dispositif Bébé à la page.

Avec ce projet, nous mettons en pratique le principe n° 5 de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux activités artistiques et culturelles » ainsi que le principe n° 8 « J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil ».

L'implication de la librairie la Buissonnière permet de mettre en valeur un commerce du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 076-247600620-20231116-DEL202310012-DE

Paraphe : _____

Le territoire comptant 210 professionnels de garde, le montant maximum des bons d'achat n'excédera pas 4 200 euros.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Développement sociale en date du 2 octobre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Claude BELLIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

1. – De valider le règlement du jeu concours tel que proposé en annexe.

2. – D'inscrire la somme de 4 200 € au budget principal 2024 pour l'organisation du jeu concours.

3. – D'autoriser M. le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du jeu concours.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.